

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le premier (1er) octobre 2025 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers : Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume, Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

25-10-193

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2025-09-25;
 - 4.2 Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe;
 - 4.3 Dépôt des états comparatifs.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Projet d'élevage porcin – Ferme de la Jeunesse – Consultation publique – Adoption du rapport;
 - 5.3 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2026.;
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 6.1 Enregistreur de débordement des eaux usées - station pompage – sonde piézométrique;
 - 6.2 Installation puisard rue Notre-Dame – Excavation Laflamme et Ménard – Mandat.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande #PIIA-2025-10 – remplacement portes et fenêtres de la résidence et revêtement extérieur du garage – 538 rue Notre-Dame – lot 2 707 778, zone 202-P à Saint-Hugues;
 - 7.2 Demande #PIIA-2025-11 – travaux rénovation extérieure – 453-457, rue Notre-Dame, lot 2 707 683, zone 202-P.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Demande d'appui – Municipalité de Saint-Édouard – Dénonciation des déversements de dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles – Demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement;
 - 8.2 La grande semaine des tout-petits – 17 au 23 novembre – Proclamation et achat d'un coffre à jouets extérieur;
 - 8.3 Semaine québécoise de réduction des déchets 2025 – 20 au 26 octobre – proclamation;
 - 8.4 Semaine des vétérans – 5 au 11 novembre – proclamation;
 - 8.5 Novembre – Mois de lutte contre le cancer de la prostate – Proclamation.
- 9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
 - 9.1 Semaine de la prévention des incendies – proclamation;
 - 9.2 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'exercice financier 2026.
- 10. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS :**
 - 10.1 Abattage d'arbres – Parc Ramezay – Mandat Services d'Arbres de la Sablonnière inc.
- 11. IMMEUBLES :**
 - 11.1 Aucun point
- 12. VARIA :**

1^{er} octobre 2025

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

14. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert :

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-10-194

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

25-10-195

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2025-09-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2025-09-25 des comptes payés et à payer au montant de 1 357 477,91 \$ pour le mois de septembre 2025, ainsi que les salaires versés pour le mois d'août 2025 au montant de 43 696,58 \$.

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 1 401 174,49 \$.

ADOPTÉE

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du auditeur externe.

Le document sera disponible, pour consultation, sur le site internet de la municipalité.

4.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le budgétaire comparatif 2024-2025 effectif au 30 septembre.

5. ADMINISTRATION

5.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR – DÉPÔT

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025.

25-10-196

5.2 PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN – FERME DE LA JEUNESSE – CONSULTATION PUBLIQUE – ADOPTION DU RAPPORT

CONSIDÉRANT que ferme de la jeunesse SENC a déposé une demande de permis à la municipalité de Saint-Hugues afin de procéder à la reconstruction d'un bâtiment d'élevage incendié ;

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT que ce projet constitue un nouveau lieu d'élevage porcin ;

CONSIDÉRANT que le 11 août 2025, à la demande de la municipalité de Saint-Hugues, une commission composée de monsieur Simon Giard, préfet de la MRC, de monsieur Richard Veilleux, maire de Saint-Hugues, et de monsieur Alain Jobin, maire de Saint-Barnabé-Sud, une assemblée publique de consultation a été tenue concernant un projet d'élevage porcin sur le lot 2 707 151, situé au 844, rang Bourgchemin Ouest, à Saint-Hugues ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 165.4.9 et 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC a adopté le 27 août 2025, par la résolution #2025-09-200, un rapport relatif à la consultation publique tenue dans le cadre du projet d'élevage porcin sur le lot 2 707 151 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une copie de la résolution #2025-09-200 ainsi qu'une copie du rapport produit par la MRC ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hugues n'entend pas ajouter de conditions supplémentaires pour l'acceptation du projet ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le projet de reconstruction d'un bâtiment d'élevage porcin sur le lot 2 707 151 correspondant à la propriété du 844, rang Bourgchemin Ouest, afin que l'inspecteur puisse délivrer les autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

25-10-197

**5.3 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2026**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et nous l'a transmis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

6. VOIRIE – AQUEDUC -ÉGOUT

25-10-198

**6.1 ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT DES EAUX USÉES
- STATION POMPAGE – SONDE PIÉZOMÉTRIQUE**

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 17 septembre 2025 de la firme Avensys Solutions inc. pour l'achat d'un enregistreur de débordement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'obligation ministérielle d'acquérir cet enregistreur :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'achat à la firme Avensys Solutions inc. d'un enregistreur de débordement des eaux usées. Pour l'achat de la sonde, cette acquisition est à reconfirmer.

ADOPTÉE

1^{er} octobre 2025
25-10-199

**6.2 REMPLACEMENT D'UN PUISARD RUE NOTRE-DAME –
EXCAVATION LAFLAMME ET MÉNARD - MANDAT**

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 23 septembre 2025 de la firme Excavation Laflamme et Ménard pour le remplacement d'un puisard désuet sur la rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER le remplacement dudit puisard par la firme Excavation Laflamme et Ménard.

ADOPTÉE

7. URBANISME

25-10-200

**7.1 DEMANDE #PIIA-2025-10 – REMPLACEMENT PORTES ET
FENÊTRES DE LA RÉSIDENCE ET REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR DU GARAGE – 538 RUE NOTRE-DAME – LOT
2 707 778, ZONE 202-P À SAINT-HUGUES**

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite remplacer les portes et fenêtres de sa résidence ainsi que celles du garage détaché ;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite également remplacer le revêtement extérieur du garage détaché par du vinyle de couleur grise ;

CONSIDÉRANT que les proportions d'origine des ouvertures sont conservées ;

CONSIDÉRANT que les portes de garage auront des fenêtres sur le panneau supérieur ;

CONSIDÉRANT que la qualité et la couleur des matériaux de revêtement s'apparentent à celles que l'on retrouve sur le bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la présente demande #PIIA-2025-10 relativement au remplacement des portes et fenêtres de la résidence et le revêtement extérieur du garage au 538 rue Notre-Dame, lot 2 707 778, zone 202-P :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la présente demande #PIIA-2025-10.

ADOPTÉE

25-10-201

**7.2 DEMANDE #PIIA-2025-11 – TRAVAUX RÉNOVATION
EXTÉRIÈRE – 453-457, RUE NOTRE-DAME, LOT 2 707 683,
ZONE 202-P**

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite démolir et reconstruire la galerie afin de procéder à des travaux de réparation des joints de la fondation en pierres ;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite également remplacer le revêtement extérieur par du vinyle ou du canexel de couleur beige ou marron ;

CONSIDÉRANT que le projet inclut également l'ajout de fascias d'aluminium noir et le remplacement des soffites en bois ; CCU 2025-09-17 :

CONSIDÉRANT que le règlement sur les PIIA no. 249-05 mentionne que les éléments architecturaux d'origine (revêtement extérieur, ouvertures, saillies et les éléments décoratifs) doivent être réparés et restaurés plutôt que remplacés ;

CONSIDÉRANT que la brique et le bois doivent être favorisés pour le revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT que les couleurs criardes doivent être évitées et que la couleur dominante des murs doit être sobre ;

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT que le bâtiment présente actuellement des éléments architecturaux distinctifs (poteaux de galerie, ornement sous la toiture de la galerie et moulures autour des fenêtres);

CONSIDÉRANT que les objectifs du règlement no. 249-05 ne sont pas tous respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la présente demande #PIIA-2025-11 uniquement en appliquant les interventions listées ci-dessous et aux conditions suivantes :

Le retrait temporaire des galeries conditionnellement à ce qu'elles soient reconstruites selon les mêmes dimensions, les mêmes matériaux et à ce que les éléments architecturaux (poteaux et ornement sous la toiture de la galerie) soient conservés;

L'ajout de fascias en aluminium conditionnellement à ce qu'ils soient de couleur blanche;

Le remplacement du bois sous les corniches (soffites) par du nouveau bois ;

Un revêtement de bois devra être favorisé et le choix de couleur devra faire l'objet d'une seconde analyse. Pour ce faire, un échantillon de couleur devra être fourni.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Karine Dalpé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la présente demande #PIIA-2025-11 conditionnellement au respect des conditions énumérées ci-dessus.

ADOPTÉE

8. REQUÊTES DIVERSES

25-10-202

8.1 DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD – DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS DE DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES – DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que le Journal de Montréal a publié le reportage « La poubelle du Québec » du 23 au 25 mai 2025, lequel révélait l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest»;

CONSIDÉRANT que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts des municipalités, notamment l'adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation, leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

CONSIDÉRANT que la présence de terre contaminée dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est efficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Édouard a transmis aux municipalités du Québec une demande d'appui visant à dénoncer formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminant sur les terres agricoles et à interpeller le gouvernement du Québec pour une intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la résolution 25-09-163 de la Municipalité de Saint-Édouard;

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial clair et concret qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables.
- Déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

DE TRANSMETTRE la présente résolution :

- Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Au Président de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);
- À l'Union des Producteurs Agricoles du Québec (UPA);
- Aux députés provinciaux concernés;
- À l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);
- À l'Association des directeurs municipaux (ADMQ);
- À la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

ADOPTÉE

25-10-203

8.2 LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – 17 AU 23 NOVEMBRE – PROCLAMATION ET ACHAT D'UN COFFRE À JOUETS EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits (GSTP) qui se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 sera l'occasion de porter un regard sur la petite enfance au Québec et de réfléchir collectivement aux mesures à prendre afin que tous les enfants démarrent dans la vie avec les meilleures chances possible;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC ont non seulement un rôle à jouer auprès des tout-petits de 0 à 5 ans, elles peuvent aussi faire une réelle différence;

CONSIDÉRANT que les tout-petits sont les adultes de demain et qu'il faut donner à chacun d'entre eux une chance égale de se réaliser pleinement et devenir des adultes épanouis et engagés;

CONSIDÉRANT qu'ensemble, nous pouvons offrir à chaque tout-petit, les moyens d'atteindre son sommet;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir aux enfants de Saint-Hugues un coffre à jouets extérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits (GSTP) qui se tiendra, pour une 10e édition, et d'offrir pour cette occasion un coffre à jouets extérieur accessible à tous les enfants de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

1^{er} octobre 2025
25-10-204

**8.3 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
2025 – 20 AU 26 OCTOBRE – PROCLAMATION –
PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la SQRD offre un cadre de réflexion à tous les citoyen·nes qui désirent se renseigner, se questionner et repenser leurs modes de consommation.

CONSIDÉRANT que la diffusion d'information combinée à la mise en action sont les meilleures manières d'outiller la population pour favoriser les changements d'habitudes et pour promouvoir la réduction

CONSIDÉRANT que le thème de cette année est : Réduire sa consommation sans se priver, c'est possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine du 20 au 26 octobre 2025, semaine québécoise de réduction des déchets afin d'encourager les citoyens à se questionner et à repenser leurs modes de consommation.

ADOPTÉE

25-10-205

**8.4 SEMAINE DES VÉTÉRANS – 5 AU 11 NOVEMBRE –
PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la semaine des vétérans se tiendra du 5 au 11 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner les contributions historiques des vétérans qui ont servi et continuent de servir notre pays en temps de guerre, de conflit militaire et de maintien de la paix.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine du 5 au 11 novembre 2025, semaine des vétérans et d'encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance de l'apport de ces hommes et femmes au maintien de la paix dans le monde.

ADOPTÉE

25-10-206

**8.5 NOVEMBRE – MOIS DE LUTTE CONTRE LE CANCER DE
LA PROSTATE – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que le cancer de la prostate est une des formes de cancer la plus répandue chez les hommes au Canada et que c'est la troisième principale cause de décès par cancer chez les hommes canadiens.

CONSIDÉRANT qu'en moyenne 76 hommes canadiens par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate et que malheureusement 14 hommes canadiens par jour en meurent;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien, et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Hugues au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hugues déclare le mois de novembre « mois de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

ADOPTÉE

9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

25-10-207

9.1 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la Semaine de la prévention des incendies se tiendra cette année du 5 au 11 octobre;

CONSIDÉRANT que le thème « *Le premier responsable, c'est toi* » a pour objectif de mettre un accent particulier sur les risques électriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine du 5 au 11 octobre Semaine de la prévention des incendies afin de sensibiliser les citoyens et citoyennes de Saint-Hugues au risque d'incendies, particulièrement les risques électriques.

ADOPTÉE

25-10-208

9.2 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et nous l'a transmis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis.

ADOPTÉE

10. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS

25-10-209

10.1 ABATTAGE D'ARBRES – PARC RAMEZAY – MANDAT SERVICES D'ARBRES DE LA SABLONNIÈRE INC.

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 14 août 2025 de la firme Services d'Arbres de la Sablonnière pour l'abattage d'arbres au parc Ramezay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER le mandat à Services d'Arbres de la Sablonnière pour l'exécution de ces travaux.

ET

DE POURVOIR au paiement de ces travaux à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

Aucun point

11. IMMEUBLES

12. VARIA

1^{er} octobre 2025

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

25-10-210

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures trente-cinq (20h35), il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce () jour de _____ 2025.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et greffière-trésorière